

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-518 – RM-SQ-04 CONCERNANT LES ALARMES ANTI-INTRUSION ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC

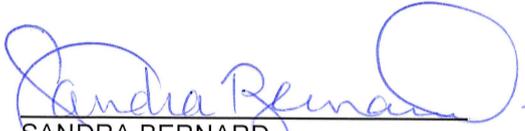
L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT 2024-518 –RM-SQ-04 CONCERNANT LES ALARMES ANTI-INTRUSION ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

- QUE Ce règlement a pour but d'harmoniser les la réglementation dans la MRC Beauce-Centre concernant la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarme ;
- QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :
- Avis de motion : 18 mars 2024
 - Dépôt du projet de règlement : 18 mars 2024
 - Adoption du règlement : 2 avril 2024
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;
- QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

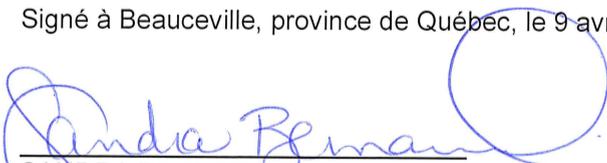
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 9 avril 2024.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 9 avril 2024.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 9 avril 2024.


SANDRA BERNARD
Greffière